

Note de service

DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires et les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches de la catégorie 1

DATE : Le 22 octobre 2021

OBJET : Rehaussement des horaires des employés de la catégorie 1 à 37.5heures/semaine

En suivi de la note de service transmise le 7 octobre dernier concernant le rehaussement à 37,5 heures par semaine des horaires des employés de la catégorie 1, nous souhaitons vous informer que l'injection des nouveaux titres d'emploi et des changements d'heures par quart de travail a été effectuée aujourd'hui par notre fournisseur MediSolution. De plus, nous souhaitons vous préciser que l'intervention a été faite dans l'application *Virtuo* à partir du début de la période de paie actuelle, soit le 10 octobre 2021.

Afin de nous assurer que les renseignements ont été modifiés correctement et que les heures apparaissant à l'horaire sont conformes, nous demandons à tous les employés visés par cette mesure et à leurs gestionnaires de vérifier leur feuille de temps d'ici lundi prochain.

Par ailleurs, pour certains employés, le numéro du titre d'emploi utilisé a été modifié pour tenir compte du rehaussement de leur horaire de travail. Ainsi, pour ces employés, nous vous demandons de vous assurer d'indiquer le nouveau titre d'emploi à votre horaire si vous avez des codes horaires autres que du travail régulier (ex. : pour les codes horaires de garde). Vous trouverez en annexe le numéro de titre d'emploi que vous devez utiliser et qui remplace celui que vous aviez auparavant.

Nous tenons à vous rappeler que cette mesure de rehaussement à 37,5 h par semaine vise tous les employés de la catégorie 1 (FIQ), à l'exception des titres d'emploi d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) et des candidats infirmiers praticiens spécialisés (CIPS), dont le nombre d'heures par semaine de travail est rehaussé à 40 heures.

Nous vous invitons également à consulter la foire aux questions, déposée sur la tuile disponible sur le portail RH, au lien suivant : <https://www.ciassca.com/fr/extranet/portail-rh-paie/mesures-de-rehaussement-375-heures/>.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Éric Vallée
Avocat-conseil et adjoint DRHCAJ

Contenu et diffusion approuvés par : Josée Soucy, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

p. j. Annexe 1

Annexe 1

Liste de correspondance des titres d'emploi - catégorie 1				
Liste des titres d'emploi du personnel syndiqué de la Catégorie 1 - au 10 octobre 2021				
			Nouveau Titre d'emploi	
Titre emploi	Ancien Titre d'emploi	Heure/joi	Nouveau TE à utiliser	Heure/joi
Externe en soins infirmiers	8001	7.50	8001	7.50
Externe en soins infirmiers	4001B	7.00		7.50
Externe en soins infirmiers	4001C	7.25		7.50
Externe en inhalothérapie	4002	7.00	8202	7.50
Externe en inhalothérapie	8002	7.25		7.50
Coordonnateur(trice) technique (inhalothérapie)	8246	7.25	8236	7.50
Coordonnateur(trice) technique (inhalothérapie)	2246B	7.00		7.50
Inhalothérapeute	2244	7.00	8244	7.50
Inhalothérapeute	8245	7.25		7.50
Chargé(e) de l'enseignement clinique (inhalothérapie)	2247	7.00	8247	7.50
Chargé(e) de l'enseignement clinique (inhalothérapie)	9247	7.25		7.50
Assistant(e) chef Inhalothérapeute	2248	7.00	8249	7.50
Assistant(e) chef Inhalothérapeute	8248	7.25		7.50
Candidat(e) infirmier(ère) praticien(ne) spécialisé(e)	1914B	7.00	8314	8.00
Candidat(e) infirmier(ère) praticien(ne) spécialisé(e)	1914C	7.25		8.00
Infirmier(ère) praticien(ne) spécialisé(e)	1915B	7.00	8315	8.00
Infirmier(ère) praticien(ne) spécialisé(e)	1915C	7.25		8.00
Infirmier(ère) clinicien(ne) spécialisé(e)	1917B	7.00	8317	8.00
Infirmier(ère) clinicien(ne) spécialisé(e)	1917C	7.25		8.00
Infirmier(ère) auxiliaire chef d'équipe	8445	7.00	8447	7.50
Infirmier(ère) auxiliaire chef d'équipe	3445B	7.00		7.50
Infirmier(ère) auxiliaire chef d'équipe	3445C	7.25		7.50
Infirmier(ère) auxiliaire chef d'équipe (Chev.)	8447	7.50		7.50
Infirmier(ère) auxiliaire	3455B	7.00	8455	7.50
Infirmier(ère) auxiliaire	3455C	7.25		7.50
Infirmier(ère) auxiliaire (Chev.)	8455	7.50		7.50
Candidat(e) à l'exercice de la prof. d'infirmier(ère) aux.	3456	7.25	8457	7.50
Candidat(e) à l'exercice de la prof. d'infirmier(ère) aux.	8456	7.00		7.50
Candidat(e) exercice profession infirmier(ère) aux. (Chev.)	8457	7.50		7.50
Infirmier(ère) chef d'équipe	8459	7.50	8459	7.50
Infirmier(ère) chef d'équipe	2459B	7.00		7.50
Infirmier(ère) chef d'équipe	2459C	7.25		7.50
Infirmier(ère)	8471	7.50	8471	7.50
Infirmier(ère)	8474	7.25		7.50
Infirmier(ère)	2471B	7.00		7.50
Infirmier(ère)	2471C	7.25		7.50
Assisant(e) du supérieur immédiat	8487	7.25	8489	7.50
Assistant(e) infirmier(ère)-chef ou du supérieur immédiat	8489	7.50		7.50
Assistant(e) infirmier(ère)-chef ou du supérieur immédiat	2489B	7.00		7.50
Assistant(e) infirmier(ère)-chef ou du supérieur immédiat	2489C	7.25		7.50
Candidat(e) à l'exercice de la profession d'infirmier(ère)	8490	7.50	8490	7.50
Candidat(e) à l'exercice de la profession d'infirmier(ère)	2490B	7.00		7.50
Candidat(e) à l'exercice de la profession d'infirmier(ère)	2490C	7.25		7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne)	8911	7.50	8911	7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne)	8921	7.25		7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne)	1911B	7.00		7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne)	1911C	7.25		7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne) ASI	8924	7.25	8912	7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne) assistant(e) chef	8912	7.50		7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne) assistant(e) infirmier(ère)-chef	1912B	7.00		7.50
Infirmier(ère) clinicien(ne) assistant(e) infirmier(ère)-chef	1912C	7.25		7.50
Conseiller(ère) en soins infirmiers	1913B	7.00	8913	7.50
Conseiller(ère) en soins infirmiers	1913C	7.25		7.50
Infirmier(ère) premier(ère) assistant(e) en chirurgie	1916B	7.00	8916	7.50
Infirmier(ère) premier(ère) assistant(e) en chirurgie	1916C	7.25		7.50